

Baromètre

Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

Synthèse des résultats Cinquième vague d'interrogation

• Été 2024 •



Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

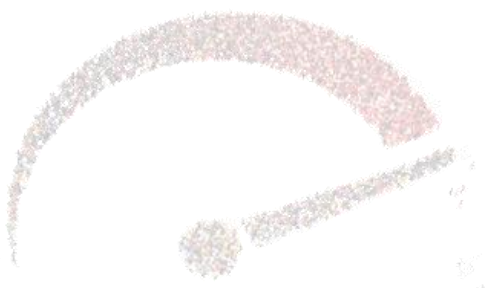
- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés, mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

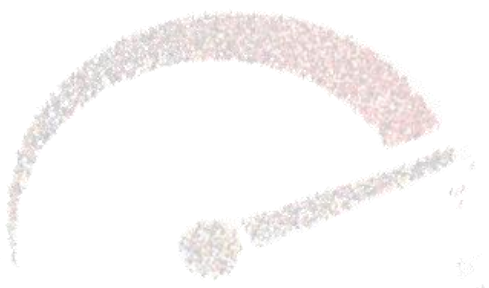
Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémices de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

La troisième vague d'interrogation a eu lieu entre juillet 2023 et octobre 2023. La période qu'elle couvre a été marquée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que par les émeutes urbaines de juillet 2023.

La quatrième vague d'interrogation a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024 et portait sur le second semestre de l'année 2023, qui a notamment connu les débats sur la loi immigration.

Cette synthèse porte sur la cinquième vague d'interrogation. **Les réponses des acteurs ont été recueillies au mois de juin à septembre 2024, et sont relatives au premier semestre 2024. Pendant cette période, la réforme des retraites a été mise en œuvre, les expérimentations relatives à la réforme du RSA ont été étendues à de nouveaux départements, et, en fin de période, l'Assemblée Nationale a été dissoute.**

Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise

Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 ont répondu à la deuxième vague, 111 à la troisième vague et 104 à la quatrième vague. L'échantillon a été enrichi en amont de la

cinquième vague : elle a permis de recueillir 150 réponses.

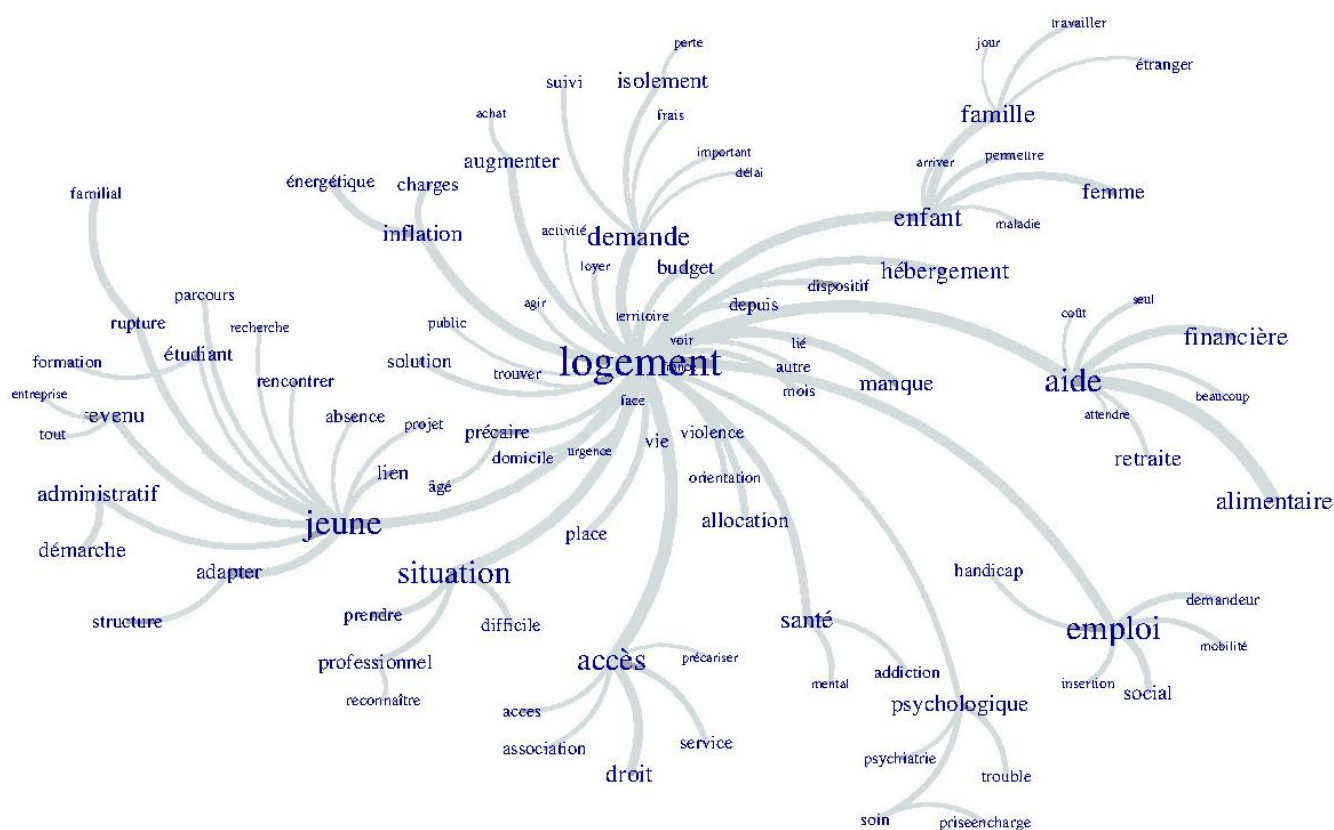
Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs.

Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis l'interrogation précédente, ainsi que les publics concernés. Le deuxième porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancrer dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.



Cinquième vague : le logement est une thématique transversale

Comme lors des vagues précédentes, les acteurs évoquent les problématiques **d'inflation et de budget, d'emploi ainsi que celles d'accès aux droits**. En cinquième vague, la **question du logement** (conditions de logement, accès et maintien) **est transversale à ces différents thèmes** : elle apparaît ainsi en lien à la fois avec l'emploi, les difficultés budgétaires et celles d'accès aux droits.



1 - Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées depuis le printemps 2023

À chaque vague, les acteurs sont interrogés sur les difficultés et les publics qu'ils voient apparaître depuis l'interrogation précédente. Ils le sont aussi sur les évolutions qu'ils constatent quant aux problématiques qu'ils avaient mises en exergue précédemment.

Ces catégories restent relativement stables d'une vague à l'autre. Lors de cette cinquième vague, les acteurs décrivent ainsi.

- Des ménages en difficultés financières liées à l'inflation
- Des difficultés liées à l'accès au logement et à la précarisation
- Des difficultés liées à l'accès et au maintien dans l'emploi
- Des difficultés d'accès aux droits
- Des problèmes de santé ou liés à des troubles et difficultés psychologiques

⇒ 1.1 - Les difficultés financières liées à l'inflation

Les difficultés financières croissantes que subissent certains publics sont signalées à chaque vague du baromètre depuis sa création. En 2021, elles étaient reliées aux impacts des confinements successifs. À partir de 2022, elles s'expliquent par l'inflation, qui a touché en particulier des ménages déjà fragilisés par la crise sanitaire. Fin 2022 puis en 2023, les acteurs ayant répondu à la troisième et quatrième vague constatent une paupérisation qui affecte un nombre croissant de ménages, des plus précaires aux classes moyennes.

À l'été 2024, les répondants aux baromètres qui avaient signalé l'impact de l'inflation sur la précarisation des ménages lors des vagues précédentes déclarent que la situation ne s'améliore pas : aucun ne relève une baisse des difficultés, et plusieurs estiment qu'elles s'aggravent. **Les prix, notamment ceux des produits alimentaires et de l'énergie, se maintiennent à un niveau élevé, difficilement soutenable, pour les plus précaires jusqu'aux ménages composés de salariés à revenus modestes, ou encore pour les ménages retraités à faible niveau de pension et pour les étudiants non soutenus par leurs parents.**

Interrogés sur les nouvelles difficultés ou les nouveaux publics qu'ils ont observés au cours des deux premiers trimestres de l'année 2024, les acteurs relèvent en particulier l'aggravation de la situation :

- **Des retraités** : la présence de ces publics augmente parmi les bénéficiaires des structures d'aide notamment alimentaire. La fragilité de ce public et son inquiétude face à la possible survenue de dépenses imprévues, déjà soulignées lors des vagues précédentes, sont à nouveau mentionnées par les répondants à cette cinquième vague. Ces dépenses peuvent concerner l'entretien du logement, mais peuvent aussi être générées par la perte d'autonomie : dans certains cas, le reste à charge après aides reste trop élevé pour des ménages retraités, dont le budget a été fortement contraint par l'inflation. Enfin, certains seniors constituent un public particulièrement vulnérable aux pratiques commerciales agressives, voire illégales. Les conséquences en sont des achats à crédit d'un coût total très élevé, et dans certains cas, des situations encore dégradées à la suite de fraudes de type « hameçonnage » qui se multiplient.
- **Des familles avec enfants**, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales. Sans revenir sur les difficultés rencontrées par ces familles, amplement

documentées lors des vagues précédentes, **les acteurs relèvent à l'été 2024 une hausse des retards ou de l'arrêt de versement des pensions alimentaires.** Les anciens conjoints, eux-mêmes affectés par l'inflation, rencontrent ainsi des difficultés croissantes à s'acquitter de leurs obligations. Plusieurs acteurs soulignent, de manière générale, le poids particulier de l'inflation pour les familles avec enfants : si, comme pour les vagues précédentes, de plus en plus de publics se précarisent, parmi les ménages bénéficiaires de minima sociaux comme parmi des ménages en emploi, la présence d'enfants constitue un risque supplémentaire d'une telle précarisation. Ce risque est encore accru lorsque, par exemple, un enfant est porteur de handicap ;

- **Des jeunes :** la complexité de certaines situations, notamment d'étudiants que les parents ne peuvent soutenir financièrement, est rappelée à chaque interrogation par les acteurs qui les rencontrent. En vague 5, ils estiment que la **situation des étudiants se détériore encore**, notamment celle des étudiants étrangers qui n'accèdent pas au système d'aides (bourses, repas à 1 euro des CROUS) et qui ne peuvent plus se nourrir convenablement. Les étudiants français peuvent également être concernés. **Certains répondants relèvent la hausse de ceux inscrits dans des filières privées en l'absence d'accès aux formations proposées par Parcours Sup, avec des frais d'inscription très élevés** et pas toujours affichés clairement à l'inscription, et parfois, l'absence de possibilité d'accès à des bourses. D'autres des difficultés d'accès à un poste en apprentissage pour des étudiants notamment étrangers, avec des conséquences importantes sur leur budget.

Cette précarisation croissante de ces publics, mais aussi de l'ensemble des ménages modestes, se traduit par une pression constante sur les structures d'aide et une détérioration des situations. Elle a par exemple pour conséquence la perte de toute épargne qui rend les ménages dans l'incapacité de réagir aux dépenses imprévues. Elle s'accompagne **d'une priorisation sur les dépenses contraintes notamment celles liées au loyer et charges avec un impact toujours plus grand sur les autres postes** : nombre croissant de personnes en fragilité alimentaire, ou encore n'accédant plus aux soins de la personne (coiffeurs, soins paramédicaux...).

➤ 1.2 – Des personnes en difficultés de logement et parfois en forte précarité

Les difficultés par rapport au logement ont pris une importance croissante dans les réponses des acteurs au cours des différentes vagues d'interrogation. En première vague, en sortie de crise sanitaire, les réponses concernaient principalement le facteur aggravant sur les conséquences du confinement que constituaient les conditions de logement. Elles portaient dans une moindre mesure, sur les inquiétudes quant au maintien dans le logement des personnes dont la situation financière s'était dégradée.

Lors des vagues suivantes, les répondants observent que l'accès au logement devient de plus en plus difficile. L'offre locative privée comme sociale, se restreint d'une vague à l'autre, les loyers sont en hausse. En parallèle, les difficultés financières rencontrées par un nombre croissant de ménages couplées à la hausse des charges augmentent le risque d'expulsion. Ces tensions se répercutent sur l'offre d'hébergement, et de nombreux publics n'ont pas, ou que peu de solutions.

Les réponses obtenues lors de cette cinquième vague **confirment la persistance des difficultés rencontrées pour l'accès et le maintien dans le logement ordinaire. Plus encore que lors des vagues précédentes, elles alertent par ailleurs sur l'engorgement des structures d'hébergement.**

Comme lors des vagues précédentes, les signalements des acteurs portent à la fois sur le maintien et l'accès dans le logement.

Les difficultés de maintien dans le logement restent relativement stables au cours du premier semestre 2024 : les acteurs qui les ont signalées lors des vagues précédentes considèrent qu'elles perdurent, sans évolution importante entre janvier et juin 2024. **Certains des répondants de la vague 5 notent cependant une hausse des expulsions locatives.** D'autres observent que les ménages occupants se restreignent toujours plus fortement sur les dépenses de chauffage ou d'entretiens du logement, afin de prioriser le paiement du loyer. **L'état de certains logements se dégrade en conséquence** (développement de moisissure, délabrement lié à des travaux non engagés...).

Les possibilités d'accès au logement continuent à se restreindre. Les acteurs les ayant évoquées au cours des années précédentes observent le plus souvent que **la situation s'est encore dégradée depuis le début de l'année 2024** : l'offre locative est de plus en plus restreinte, les délais d'attente pour accéder au logement social s'allongent. L'offre de logements privés est également souvent jugée insuffisante : en diminution du fait de la hausse des logements consacrés à la location saisonnière y compris dans des territoires jusque-là relativement épargnés, ou bien de mauvaise qualité (logements vétustes, énergivores).

Les personnes les plus concernées par ces difficultés de logement sont celles dont la situation exigerait une mobilité résidentielle :

- **Les jeunes à la recherche d'un premier logement.** Les plus en difficultés sont ceux occupant des emplois précaires, notamment intérimaires, ou encore les étudiants ou les personnes en formation qui ne peuvent présenter aux bailleurs des dossiers répondant à l'ensemble de leurs exigences ou dont les ressources sont insuffisantes.
- **Les femmes avec enfants, victimes de violences interfamiliales** ou, plus généralement, les personnes en instance de divorce.
- **Des salariés en mobilité professionnelle** notamment à revenus modestes
- **Des ménages vivant dans des logements inadaptés à leur taille, ou bien non décents,** ou encore ayant reçu un congé de la part du propriétaire et qui se maintiennent par absence d'alternative.

La hausse de ces publics, ne parvenant pas à se maintenir dans le logement ou à y accéder, contribue alors à augmenter la pression **sur l'offre d'hébergement elle-même saturée.** Les acteurs de ce secteur voient ainsi arriver dans leurs structures des familles avec enfants ou encore des personnes en emploi. Ils ne parviennent pas toujours à répondre à toutes les demandes, et **certaines personnes proches de l'emploi ou salariées vivent à la rue, avec un risque de désinsertion professionnelle.**

En conséquence de cette saturation, des publics jusque-là prioritaires ne trouvent plus de solutions ou voient se dégrader la qualité des solutions qui leur sont proposées. Les répondants signalent en particulier :

- **L'incapacité croissante du secteur à prendre en charge les familles avec enfants.** Elles sont parfois à la rue, parfois déplacées d'un hébergement à l'autre, cette instabilité compromettant la santé psychologique et la scolarisation des enfants.
- **Une absence de solution pour des publics particuliers qui pouvaient auparavant bénéficier de places dans des foyers ou résidences adaptés** : personnes en situation de handicap, personnes ayant des difficultés psychiatriques non prises en charge par le SIAO, jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, personnes précarisées vieillissantes et en perte d'autonomie...

À l'instar des vagues précédentes, **les répondants estiment que la situation de publics très précaires se dégrade en lien avec l'absence de possibilité de mise à l'abri même temporaire.** Sont particulièrement concernés les jeunes en rupture familiale, les sortants de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs non accompagnés, les primo-arrivants parmi lesquels la proportion de femmes est en hausse, les bénéficiaires de la protection internationale...

➔ 1.3 - Des personnes en difficulté par rapport à l'emploi

Les difficultés liées à l'emploi apparaissent dès la première vague du baromètre. Elles sont alors abordées comme conséquences de la crise sanitaire. Les acteurs évoquent le chômage partiel et les interruptions d'activités, notamment pour les indépendants ou les personnes en contrats précaires. Au cours des années 2022 et 2023, les répondants au baromètre s'inquiètent d'une dégradation des conditions de travail et de l'augmentation des burn-out. Les alertes sont également relatives à l'impact de l'inflation sur l'accès à l'emploi : le coût de la mobilité comme les difficultés de logement constituent des freins à l'insertion professionnelle de certains publics : les jeunes, ou encore les personnes éloignées des bassins d'emploi.

L'échantillon interrogé pour cette cinquième vague a été enrichi notamment par des conseillers de France Travail ou des missions locales. En revanche, certains des travailleurs sociaux en entreprise n'ont pas participé à cette vague : les difficultés liées aux conditions d'emploi restent présentes, mais les réponses portent principalement sur les questionnements autour de l'insertion professionnelle ou du maintien dans l'emploi.

À l'été 2024, les réponses au baromètre révèlent ainsi la présence de cinq catégories de publics en recherche d'emploi. Il peut s'agir de publics déjà présents dans les structures, mais dont les difficultés s'aggravent (travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes de nationalité étrangère...) ou bien de nouveaux publics (retraités, bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi) :

- **Les travailleurs handicapés, qui ne parviennent pas à accéder à l'emploi.** L'offre de travail protégée est insuffisante pour répondre à leur demande, ou encore inadaptée. Certains ne bénéficient pas de la reconnaissance de leur handicap ou ne souhaitent pas cette reconnaissance. Le handicap peut alors être un frein au maintien dans l'emploi (difficultés de concentration, difficultés à se maintenir sur un poste de travail), ou à l'insertion professionnelle (refus des employeurs). Quelques acteurs regrettent l'absence d'offres intermédiaire entre emplois protégés et de droits communs.
- **Les demandeurs d'emploi de longue durée, peu qualifiés, dont le profil ne répond pas aux besoins des secteurs en tension,** ou bien rencontrant des difficultés particulières. Ce peut être des personnes sans domicile fixe dont la perte de logement entrave la recherche d'emploi. Ce peut également être des personnes vivant dans des endroits éloignés des centres d'emploi et qui ne peuvent assumer le coût de la mobilité.
- **Les allocataires du RSA, rencontrant des freins à l'insertion non résolus** (difficultés de santé, de mobilité, de garde d'enfants), qui s'adressent aux structures d'insertion professionnelle en réaction aux annonces concernant la loi Travail et l'obligation d'activité. Il s'agit en particulier de personnes des départements expérimentant cette obligation ;
- **Les retraités,** qui, selon certains des répondants au baromètre, sont de plus en plus nombreux à chercher un emploi permettant de compléter des pensions de retraite dont les montants sont insuffisants pour maintenir leur niveau de vie ou simplement, faire face aux dépenses contraintes.

Les réponses des acteurs montrent également **un durcissement du marché du travail**. Ainsi, ils observent l'arrivée croissante de publics ne parvenant pas à se maintenir dans l'emploi, avec en particulier, une hausse :

- **Du nombre de personnes licenciées ;**
- Du nombre d'intérimaires : **les missions d'intérim sont moins nombreuses et d'une durée plus courte ;**
- Du nombre de personnes diplômées d'un baccalauréat et deux ou trois années d'études : **l'offre d'emploi de professions intermédiaires se rétracte** et ces personnes ne sont pas encore prêtes à faire le deuil des postes valorisants et du niveau de vie dont elles bénéficiaient auparavant ;
- **Du nombre d'indépendants, qui ont dû cesser leur activité et qui sont parfois endettés.** Parmi cette catégorie, se trouvent en particulier des agriculteurs qui n'ont pu maintenir leur activité. La recherche d'un emploi est alors d'autant plus complexe, qu'ils sont souvent éloignés des centres urbains.

➤ 1.4 - Des personnes en difficulté d'accès aux droits et par rapport aux administrations

Les difficultés d'accès aux droits ont été signalées dès la première vague du baromètre. Si initialement, elles étaient liées à la crise sanitaire (fermeture des lieux recevant du public, retards dans le traitement des dossiers), les acteurs observent, pendant toutes les vagues suivantes, que ces lieux n'ont pas réouvert et que les délais de traitement des dossiers demeurent très importants.

Les répondants à la vague 5 du baromètre ne notent que peu d'évolution sur cette problématique au cours du premier semestre 2024. Comme lors des vagues précédentes, marginalement, certains relèvent une amélioration lorsque des actions spécifiques d'accompagnement sont mises en œuvre sur un territoire.

Certaines problématiques se sont en revanche aggravées depuis la vague 4 du baromètre. En particulier, les acteurs estiment que le nombre de personnes en difficulté pour faire valoir leurs droits du fait de l'injonction à l'utilisation de l'outil numérique et de la fermeture des accueils physiques, est en hausse. Certains décrivent **un public vieillissant, très éloigné du numérique**, des personnes de nationalité étrangère ne maîtrisant pas la langue ou encore des personnes en situation de handicap cognitif qui ne parviennent pas à être autonomes pour déposer leur demande de droit. **Les délais d'attente sont enfin toujours décrits comme anormalement longs, contribuant à dégrader des situations déjà fragiles.**

Les répondants signalent par ailleurs :

- **Une hausse des indus**, qui peuvent s'expliquer à la fois par des erreurs commises par les personnes lorsqu'elles ont déposé leur demande de droit, et par l'incapacité des outils à saisir certaines situations complexes (fréquents changements de situation par exemple) ;
- **Une hausse des contrôles**, notamment auprès des bénéficiaires du RSA et des personnes en congé maladie. Certaines craignent alors de demander des ouvertures de droits, par crainte de ces contrôles ou d'accusation de fraude ;
- **Une situation qui s'aggrave pour les personnes de nationalité étrangère**, en attente de régularisation. La loi immigration a contribué à l'allongement de délais déjà difficilement soutenable (afflux de demandes avant sa promulgation), les refus augmentent. La situation de ces personnes s'aggrave alors à la fois du fait de la saturation des structures

d'hébergement et d'urgence, et de l'impossibilité d'accéder au droit commun et à l'emploi. Le nombre de celles qui sont à la rue sans aucun suivi social augmente. Les acteurs signalent également l'absence de renouvellement de titre de séjours dans des délais raisonnables, y compris pour des personnes insérées professionnellement, qui perdent alors emploi et parfois logement.

- **Des délais qui augmentent également pour le versement de certaines prestations,** même après ouverture des droits.

Enfin, à l'été 2024, les acteurs observent toujours un décalage entre les conditions d'éligibilité des aides, et les besoins des ménages (évolution des montants parfois insuffisante au regard de la hausse des charges, ménages parfois en fortes difficultés financières, mais dont les ressources excèdent les plafonds d'octroi)

➤ 1.5 – Des personnes ayant des difficultés de santé notamment psychologiques, aggravées par un manque de prise en charge

En sortie de crise sanitaire, les acteurs signalaient de nombreuses difficultés de santé tant psychologiques que physiques. Lors des vagues suivantes, ces difficultés augmentent : le contexte est anxiogène, la santé mentale n'est plus un tabou et des problématiques jusque-là invisibles, émergent. Enfin l'insuffisance de l'offre de soins dans certains territoires ou sur certains secteurs contribue à la détérioration des situations.

La plupart de ces difficultés existent toujours parmi les publics des acteurs interrogés à l'été 2024. Certaines s'aggravent, notamment sous l'impact d'une offre de soins qui continuent à se réduire. Les possibilités de prise en charge des différentes problématiques psychologiques (mal-être, dépressions, addictions, maladies psychiatriques) semblent de plus en plus insuffisantes. Les acteurs pointent en particulier le manque de structures et de professionnels pouvant accompagner les enfants et les jeunes, laissant les parents parfois seuls et désemparés face aux difficultés de leurs enfants.

Parmi les répondants à cette cinquième vague du baromètre, quelques-uns alertent également sur **l'aggravation de la situation des habitants des déserts médicaux, notamment pour les plus âgés d'entre eux**. Les départs en retraite des professionnels de santé sont nombreux. Dans les territoires mieux pourvus, certains spécialistes peuvent manquer, occasionnant des ruptures dans les parcours de soins.

Ces difficultés d'offres dans le secteur psychiatrique comme en médecine de ville laissent un nombre croissant de patients sans solution. Elles contribuent à augmenter **le risque que des pathologies ne soient pas repérées, en particulier celles des seniors et des personnes isolées**.

Les difficultés signalées lors des vagues précédentes existent alors toujours à l'été 2024. Les acteurs notent en particulier :

- **Une hausse des dépressions**, des burn-out, des situations de mal-être au travail
- **Des problèmes d'addictions et des troubles de santé mentale non traités** en augmentation parmi les publics à la rue, en particulier parmi les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance.
- **Une consommation de drogue dure en hausse**, qui peut concerner des publics très diversifiés, des plus précaires aux mieux insérés.
- **Une hausse des difficultés psychologiques des jeunes de 16 à 25 ans**. Les acteurs insistent sur le fait que ces situations, très importantes après les périodes de confinement, restent présentes. Elles se traduisent par un empêchement à faire des projets, des troubles du comportement, de l'anxiété, des dépressions.

2 - Les inquiétudes pour le plus long terme : difficultés structurelles et signaux faibles

À chaque vague, les répondants au baromètre signalent les difficultés qui leur semblent à la fois les plus structurelles, et les plus inquiétantes pour l'avenir. À l'été 2024, ils insistent en particulier sur les conséquences des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

➤ 2.1 – De fortes inquiétudes sur la montée de la précarité et sur le logement

Les phénomènes structurels signalés par les acteurs restent, par leur nature même, très stables d'une vague à l'autre. Ils concernent les conséquences des difficultés d'accès aux droits, la montée de la précarité, le questionnement autour du maintien et de l'accès au logement, et les difficultés auxquelles sont confrontées les structures pour répondre aux besoins de leur public.

En cinquième vague, **les acteurs expriment des inquiétudes particulières quant à la démotivation des publics face aux démarches d'accès aux droits.** Elles portent en particulier sur l'invisibilisation d'un nombre croissant de personnes qui renoncent, ou ne parviennent pas, à bénéficier des aides et dispositifs auxquels elles sont pourtant éligibles. Les risques d'éloignement de l'emploi et des institutions sont alors importants. Les délais dans le traitement des dossiers et dans le versement des prestations sont également évoqués comme un risque structurel, pouvant avoir des conséquences de moyen terme sur la situation des personnes concernées (nouveaux retraités, personnes en arrêt maladie...).

Comme lors des vagues précédentes, **la montée de la précarité est un des facteurs alarmants soulignés par les répondants.** Ils évoquent la hausse du public concerné, venant demander de l'aide dans les structures. Ils soulignent également **la fragilisation des situations, liées à la fois aux difficultés d'accès aux droits, au logement et à l'inflation.** Ainsi, la situation des ménages qui, sans être en forte précarité, ne parviennent plus à faire face à leurs charges est inquiétante en elle-même. Elle l'est d'autant plus qu'elle **s'accompagne de l'apparition d'autres problématiques** : renoncement aux soins, par manque de moyens ou à cause de la faiblesse de l'offre, renoncement aux loisirs, isolement et repli sur soi, non-recours aux droits et refus de suivi social par démobilitation ou car il s'agit de publics jusque-là autonomes... comme lors des vagues précédentes, les acteurs s'alarment des difficultés en cascade provoquées par les tensions budgétaires, qui se traduisent notamment par une dégradation de la situation sanitaire et sociale et un risque important de voir des ménages bien insérés socialement et professionnellement, basculer dans des situations d'exclusion. Cette précarisation concerne également les enfants, avec des difficultés d'exercer sa parentalité dans les familles soumises à de fortes tensions budgétaires voire sans domicile. **Les répondants alertent alors sur le devenir de ces enfants, de plus en plus nombreux à grandir sans cadre structurant.**

Les acteurs expriment également de très fortes inquiétudes quant aux tensions sur l'offre de logement et ses conséquences pour l'avenir. Ils constatent l'absence de perspective d'amélioration à court ou moyen terme et craignent **une dégradation des conditions d'accès comme des possibilités de maintien dans le logement, ou dans les structures d'hébergement.** Certains estiment que des publics de plus en plus nombreux rencontreront des difficultés à se loger, avec des conséquences sur l'emploi, la vie familiale, la santé mentale.

Enfin, comme lors des vagues précédentes, ils estiment que **la baisse de moyens des structures**

d'aides et d'actions sociales est un facteur aggravant de ces différents phénomènes à moyen terme. La demande continue à augmenter, alors que les moyens diminuent. La situation des associations d'aide aux plus démunis reste dégradée (aide alimentaire et aide sociale, accueil de jour et hébergement d'urgence). En juin 2024, les acteurs relèvent également les difficultés :

- **Du secteur de l'enfance et de la petite enfance** (établissements d'accueil du jeune enfant, centres médico-psychologiques) qui ne peuvent répondre aux demandes de l'ensemble des publics alors que les besoins de soutien à la parentalité augmentent.
- **Du secteur social et médico-social dans son ensemble** : manque de structures, manque d'intervenants avec en conséquence des personnes sans solution et des ruptures de parcours

Cette forte pression sur l'offre est aggravée par **une complexité croissante des situations rencontrées**. Les structures d'insertion professionnelle (France Travail, missions locales) notent par exemple l'accroissement des publics rencontrant des problématiques multiples qu'elles ne sont ni outillées, ni formées, pour accompagner. Les structures d'accueils ou d'accompagnement social voient arriver des personnes qui rencontrent des problématiques éloignées de celles de leur public habituel (personnes en transition de genre, hommes victimes de violences, personnes âgées en perte d'autonomie...). Il s'agit souvent de publics dont l'accompagnement nécessitent du temps et des ressources beaucoup plus importantes que les autres ce qui vient encore diminuer la capacité des acteurs à répondre à l'ensemble des besoins qui leur sont adressés.

⇒ 2.2 – Quelques phénomènes récents ou en hausse qui inquiètent les acteurs pour l'avenir

Quelques réponses, peu citées par les acteurs, peuvent constituer des signaux faibles de difficultés émergentes pouvant se développer dans les prochains mois. Il s'agit en particulier de :

- **La résurgence de maladies éradiquées** telles que la coqueluche, la rubéole, les oreillons. Elle s'explique par l'absence de suivi des enfants d'immigrés, venant de pays à faible couverture vaccinale. Le manque de médecins référents ne permet pas de s'assurer de l'effectivité de la vaccination de ces enfants, ne de leur permettre d'accéder à des vaccins ;
- **La hausse du nombre de jeunes déscolarisés, et sans aucun contact avec les institutions ni avec les structures**. Certains acteurs observent une perte de contact total entre les structures chargées de leur accompagnement (y compris l'école) et les jeunes, à un âge de plus en plus précoce ;
- **Des publics qui n'ont plus recours aux structures d'aides**. Ils font le constat que ces structures n'ont plus la capacité de les accompagner, ou de leur proposer des solutions, et abandonnent tout contact.



3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Le caractère très qualitatif du baromètre permet de recueillir des réponses sur des affects, des points de crispation, qui traversent la société. À chaque vague, les acteurs décrivent en particulier des points de fracturation, ainsi que les tensions ressenties par les professionnels eux-mêmes au sein de leurs structures.

⇒ 3.1 – Une fracturation particulièrement inquiétante parmi les jeunes ?

Comme lors des vagues précédentes, les acteurs répondants en vague 5 observent la montée de l'agressivité, d'une forme de colère, ou de repli sur soi en réponse à des situations de plus en plus précaires et un accès aux droits restant très complexe. Ils signalent en particulier :

- **Le manque de perspective, d'espoir** que la situation tant financière qu'administrative s'améliore. Parmi certaines personnes, ces situations bloquées sont à l'origine de pensées suicidaires ;
- **Une distance croissante entre les usagers et les institutions** : la méfiance s'accroît, ainsi que le sentiment que les institutions sont d'abord des organismes de contrôle avant d'être aidantes. Certains par exemple, voient les menaces de fermeture de droits comme une preuve supplémentaire à l'appui de cette vision dégradée du rôle des administrations. Ces postures peuvent être à l'origine d'abandon de droits et de recherches de stratégie alternative. Certains acteurs notent par exemple le fort développement des emplois non déclarés et de l'économie informelle.

Les réponses des acteurs décrivent par ailleurs **une hausse de la violence**, en particulier :

- Entre les personnes à la rue, souvent en lien avec des addictions et l'usage de plus en plus fréquent de drogues de synthèse.
- **Parmi les jeunes, y compris des adolescents ou préadolescents**. Les parents sont parfois très en difficulté face au comportement de leurs enfants, sans relais possibles : par crainte des institutions, mais également, par absence de réponses judiciaires. Certains acteurs évoquent **une banalisation de la violence y compris parmi les plus jeunes**, ou encore des adolescents qui s'organisent en **bandes, sans aucun contact avec les institutions et donc en dehors de toute règle sociale et de tout projet d'insertion**.

À l'été 2024, les répondants notent par ailleurs la diffusion de discours dans la société, parfois par le débat politique, qui trouvent des traductions concrètes parmi leurs publics. Les acteurs évoquent par exemple les personnes de nationalité étrangère qui ne parviennent plus à trouver un emploi du fait de la frilosité des employeurs en réaction aux débats sur la loi immigration. Ils citent également la situation de, bénéficiaires du RSA qui ressentent un fort sentiment de stigmatisation ou de culpabilité.

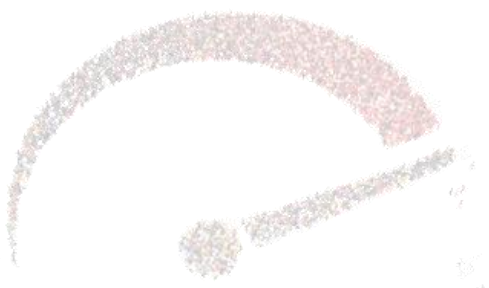
En contrepoint cependant à ces réponses révélant des lignes de fractures importantes dans la société, un acteur mentionne qu'en réaction à des difficultés croissantes, certains ménages jusqu'alors épargnés réagissent avec une meilleure compréhension de la situation des plus précaires, et, finalement, une plus forte solidarité.

⇒ 3.2 – Des difficultés croissantes parmi les acteurs pour répondre aux demandes, un sentiment d'usure

Les acteurs expriment leurs propres difficultés pour répondre aux besoins des publics. Comme dans les vagues précédentes, **ils font part à la fois de très fortes difficultés de recrutement, mais aussi par une baisse des moyens alors que la demande augmente.**

Au cours du premier semestre 2024, les tensions exprimées par les répondants au baromètre **portent tout particulièrement sur l'absence de solutions à proposer au public** : l'impossibilité de répondre dans des délais raisonnables aux demandes et aux besoins des publics est ainsi transversale aux différents types de structure ayant répondu au baromètre. Elle est liée au manque d'offre de logements, de soins, de possibilités d'aide suffisante à la mobilité, de faiblesse des moyens des structures d'aide alimentaire, d'engorgement des acteurs vers lesquels orienter les publics...

Le sentiment que les demandes des financeurs sont de plus en plus en décalage avec la réalité du terrain reste également très présent. Certains acteurs estiment que leur marge de manœuvre dans les modalités avec lesquelles utiliser leur budget se restreint de plus en plus. D'autres évoquent une juxtaposition croissante des dispositifs, qui créent une vision fragmentée ou en silo de l'accompagnement social alors que les situations qu'ils rencontrent sont de plus en plus complexes et multidimensionnelles.



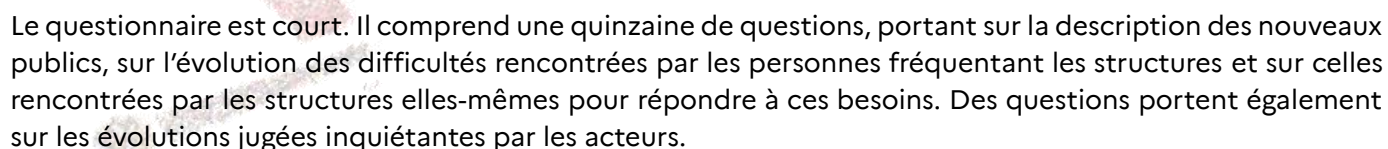
Méthodologie

Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, 28 ont répondu favorablement pour la première vague. L'échantillon a été enrichi par de nouveaux réseaux ou de nouvelles structures d'une vague à l'autre, pour compenser les abandons et pour atteindre une diversité la plus étendue possible. En quatrième vague, sont ainsi représentées :

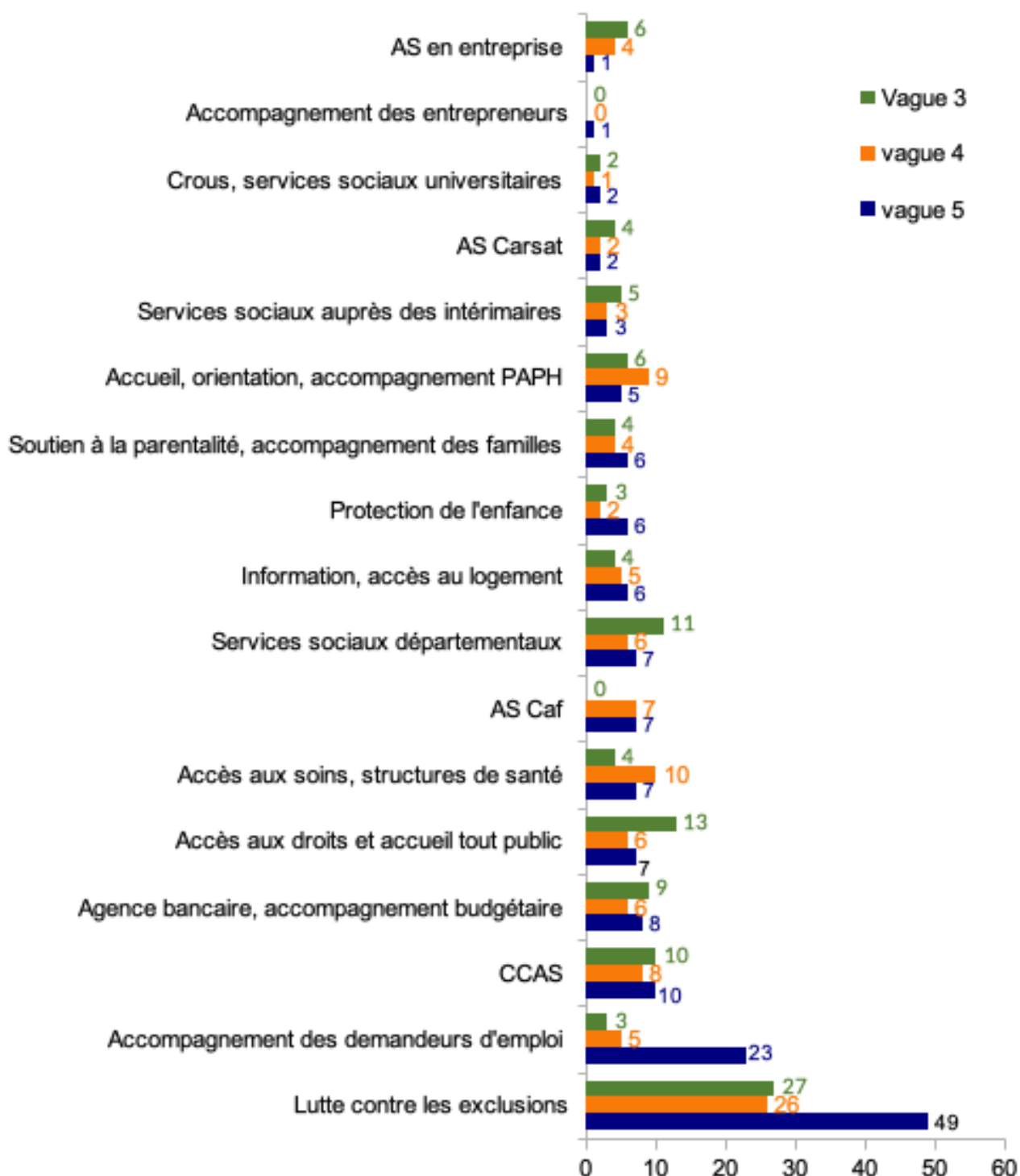
- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banques Alimentaires, Restos du cœur, L'Ilot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres, Bureaux du Cœur) ;
- D'autres associations locales ;
- Les organismes et institutions nationales (la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'union nationale des centres communaux d'action sociale, la caisse nationale des allocations familiales, la mutualité sociale agricole) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenants pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, des unions départementales des associations familiales et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- L'association nationale des assistants de service social (ANAS)
- La fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
- Les acteurs de la protection de l'enfance (ACSAA/CNAEMO) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des PIMM'S contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (association pour le droit à l'initiative économique) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (BPCE, la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIERO) ;
- Des conseils départementaux (assistants sociaux de secteur et PMI) ;
- France Travail ;
- Des crédits municipaux.
- Des maisons France service ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le FASSTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) ;
- Des missions locales.

La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté.



Répartition des répondants

Un échantillon instable d'une vague à l'autre



Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : solidarites.gouv.fr/cnle



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

